



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : AUTORISATION POUR LE DEROULEMENT D'UN SPECTACLE PYROTECHNIQUE LE 13 JUILLET 2020

Le Maire de la Commune de Vaujany,

VU l'article L. 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de pouvoir de police pour le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publics ;

VU le décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs ;

VU le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

VU l'arrêté ministériel du 31 mai 2010 pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2015 portant mesures de prévention contre les risques de troubles à l'ordre public dans le cadre de l'État d'Urgence ;

VU la déclaration de spectacle pyrotechnique n° 2020/07/10 déposée en date du 30 avril 2020 par l'Office Municipal de Tourisme ;

CONSIDERANT que le spectacle pyrotechnique est programmé de longue date et organisé chaque année pour les festivités par la Commune de Vaujany;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire respecter les consignes de sécurité et de réglementation en ce qui concerne le déroulement du spectacle pyrotechnique, comprenant des produits du groupe F4, organisé à l'occasion des festivités du 13 juillet 2020 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{ER} : Le spectacle pyrotechnique, organisé à l'occasion des festivités du 13 juillet 2020 sera tiré depuis la Route de la Drayre à partir de 22h30.

ARTICLE 2 : L'organisation du tir sera placée sous la responsabilité de la Société BREZAC Artifices, domiciliée route Mussidan - 24130 LE FLEIX, pour la supervision des opérations de transport, de stockage et de tir des artifices.

ARTICLE 3 : Le stockage du feu d'artifice devra respecter les instructions spécifiées dans l'arrêté du 31 mai 2010 pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre.

ARTICLE 4 : Les bâtiments accueillant du public dans un rayon de 100 m devront être fermés pendant le spectacle et notamment la Mairie, l'Espace Loisirs, la Gare du téléphérique, l'Engin de liaison et l'Ascenseur panoramique.

Durant le tir, les spectateurs seront tenus à une distance de sécurité suffisante et la zone de sécurité sera matérialisée de sorte qu'aucun spectateur ne puisse la franchir par inadvertance.

ARTICLE 5 : Les déchets de tir et artifices non utilisés ou défectueux seront enlevés sous la responsabilité de la société BREZAC Artifices dès le tir terminé.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire et les Services Municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation :

- Gendarmerie de Bourg d'Oisans
- SDIS 38 – Caserne de Bourg d'Oisans
- Société Brezac Artifices – M. Paul BUISSIÈRE
- Office du Tourisme de Vaujany
- Responsable des Services Techniques
- Riverains.

Fait à Vaujany, le 2 juin 2020



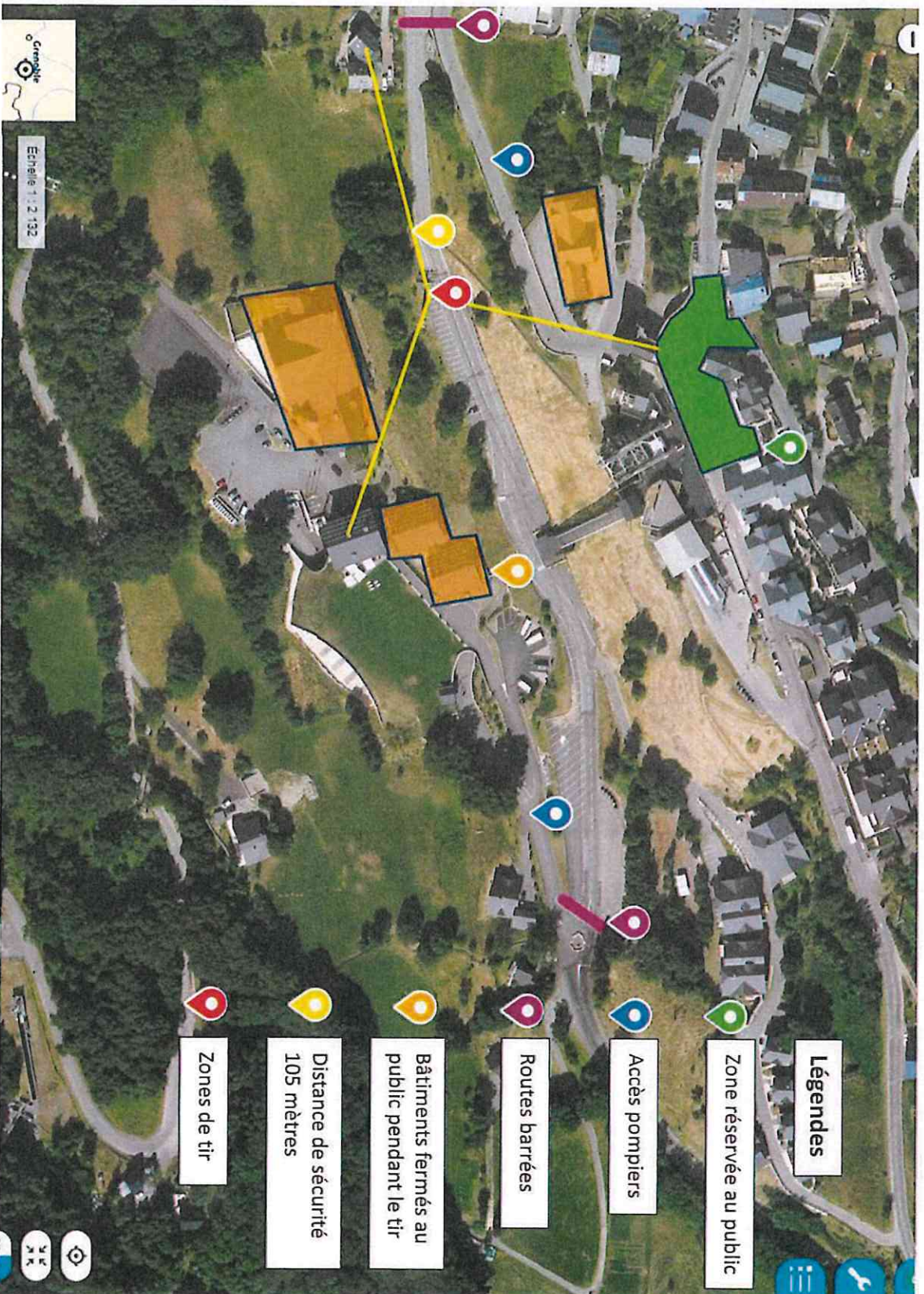
Le Maire,

Yves GENEVOIS

Transmis à la Préfecture le *du 16/06/2020*
Notifié le : *du 16/06/2020*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, de sa réception par le représentant de l'Etat

Plan d'implantation du feu d'artifice de Vaujany du 13 juillet 2020





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VAUJANY MAIRIE

Utilisateur : VAGNE Sarah

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	2020_28_R
Date de la décision:	2020-06-02 00:00:00+02
Objet:	Autorisation pour le déroulement d'un spectacle pyrotechnique le 13 juillet 2020
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	6.1.2.6 - Autres actes de police sauf transfert à un président d'EPCI
Identifiant unique:	038-213805278-20200602-2020_28_R-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
038-213805278-20200602-2020_28_R-AR-1-1_0.xml	text/xml	990
<i>nom de original:</i>		
doc20200604165525.pdf	application/pdf	657681
<i>nom de métier:</i>		
99_AR-038-213805278-20200602-2020_28_R-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	657681

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juin 2020 à 16h50min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juin 2020 à 16h50min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juin 2020 à 16h50min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juin 2020 à 16h51min29s	Reçu par le MI le 2020-06-04